



Nomination des membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance

Rapport du Secrétariat

1. À la suite des discussions et consultations avec les États Membres, le Conseil exécutif, à sa cent vingt-cinquième session en mai 2009, a adopté la résolution EB125.R1 portant création du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance et approuvant son mandat (joint à l'annexe 1).¹
2. Dans cette résolution, le Conseil a décidé que les membres initiaux du Comité seraient nommés par le Conseil exécutif à sa cent vingt-sixième session en janvier 2010 et a prié le Directeur général de proposer des candidatures, comme le prévoyait le mandat du Comité.

MESURES DE SUIVI PRISES PAR LE SECRÉTARIAT

3. Le Secrétariat, dans une note verbale datée du 1^{er} septembre 2009, a informé les États Membres du processus de sélection en les invitant à proposer des noms de candidats potentiels. Le processus devait être aussi large que possible et des annonces ont été placées dans deux grandes revues internationales. Cent cinquante candidatures ont été reçues, dont 10 proposées par des États Membres.
4. Le Secrétariat a établi une liste de 40 candidats sur la base des critères de qualifications, de compétences et d'expérience répondant au mandat du Comité. Le bureau suisse d'un grand cabinet de vérificateurs a été choisi pour étudier plus avant les 40 candidats et donner son avis : le cabinet de vérificateurs a analysé la validité et la pertinence des qualifications, des compétences et de l'expérience et fourni une évaluation écrite de chacun des candidats.
5. La liste de 40 candidats accompagnée de l'évaluation externe a été communiquée au Directeur général qui a alors retenu 10 dossiers sur la base des évaluations fournies et compte tenu de considérations liées à l'équilibre entre les sexes, à l'indépendance et à la répartition géographique, dans le but d'éviter par exemple que deux membres du Comité soient originaires du même pays. Les références des 10 personnes retenues ont été vérifiées et elles ont été contactées au sujet de leur candidature, notamment pour confirmer leurs disponibilités.

¹ Voir la résolution EB125.R1, annexe (document EB125/2009/REC/1).

6. En se fondant sur ces informations complémentaires, le Directeur général a ensuite parlé à certains des principaux candidats et, ayant cherché à concilier de son mieux les différents critères adoptés par le Conseil exécutif pour faire partie du Comité, a décidé de proposer les cinq noms suivants à l'approbation du Conseil exécutif :

- a) Mme Marion Cowden (Australie/Nouvelle-Zélande, candidature féminine)
- b) M. John Fox (États-Unis d'Amérique, candidature masculine)
- c) M. Graham Miller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, candidature masculine)
- d) Mme Hélène Ploix (France, candidature féminine)
- e) M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande, candidature masculine).

On trouvera un résumé du curriculum vitae de chacun de ces candidats à l'annexe 2.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

7. Le Conseil est invité à examiner la proposition du Directeur général et à nommer les cinq membres du nouveau Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

ANNEXE 1

COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT D'EXPERTS DE LA SURVEILLANCE

MANDAT

MISSION DU COMITÉ

1. En tant que comité consultatif indépendant créé par le Conseil exécutif de l'OMS et rendant compte au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a pour missions de conseiller le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration et, par l'intermédiaire de celui-ci, le Conseil exécutif, dans l'exercice de leurs fonctions consultatives de surveillance, et de conseiller le Directeur général à la demande de celui-ci sur les questions relevant de sa compétence.

FONCTIONS

2. Les fonctions du Comité sont les suivantes :

- a) examiner les états financiers de l'OMS et les questions importantes concernant la politique d'information financière, y compris les avis sur les incidences opérationnelles des questions et des tendances mises en lumière ;
- b) juger si les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Organisation sont satisfaisants, examiner l'évaluation des risques que fait la direction dans l'Organisation et vérifier l'exhaustivité de ses processus permanents de gestion des risques ;
- c) échanger des informations avec les entités de vérification intérieure et extérieure des comptes de l'Organisation, évaluer l'efficacité de ces entités et vérifier qu'il est donné suite en temps voulu et de façon efficace et appropriée à toutes les conclusions et recommandations découlant des vérifications ;
- d) juger de la pertinence et de l'efficacité des politiques comptables et des pratiques de communication d'informations, évaluer les changements de ces politiques et les risques qu'elles présentent ;
- e) conseiller le Directeur général à sa demande sur les questions indiquées aux points a) à d) ci-dessus ;
- f) établir un rapport annuel exposant ses activités, ses conclusions et ses recommandations et, si nécessaire, des rapports intérimaires, que son Président soumet au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.

COMPOSITION

3. Le Comité est composé comme suit et ses membres ont les compétences suivantes :
- a) Le Comité se compose de cinq membres intègres et objectifs pouvant justifier d'une expérience à des postes importants dans les domaines couverts par le présent mandat.
 - b) Après avoir consulté les États Membres, le Directeur général propose au Conseil exécutif des candidatures à la fonction de membre du Comité. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil exécutif. Il ne peut y avoir deux ressortissants d'un même État parmi les membres du Comité.
 - c) Les membres ne sont pas rémunérés.
 - d) Les membres doivent être indépendants. Ils exercent leurs fonctions à titre personnel et ne peuvent être représentés par un suppléant. Ils ne doivent solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou d'aucune autorité extérieure à l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat au Comité. Tous les membres sont tenus de signer une déclaration d'intérêt et un accord de confidentialité conformément à la pratique de l'OMS à cet égard.
 - e) Les membres ont collectivement des compétences professionnelles appropriées en matière financière, gestionnaire et organisationnelle et une expérience récente, à des postes importants, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques, du contrôle interne, de l'information financière et d'autres questions administratives.
 - f) Les membres connaissent l'inspection, les procédures d'enquête, le suivi et l'évaluation et ont, si possible, une expérience dans ces domaines.
 - g) Les membres devraient avoir ou acquérir rapidement une bonne connaissance des objectifs, de la structure de direction et du système de justification comptable de l'OMS, des règles et des règlements applicables, de la culture de l'Organisation et du cadre général de contrôle.
 - h) La composition du Comité doit respecter un équilibre entre l'expérience acquise dans le secteur public et celle acquise dans le secteur privé.
 - i) Au moins un des membres est choisi en fonction de ses compétences et de son expérience de haut responsable des services de surveillance ou de haut responsable financier au sein du système des Nations Unies ou dans une autre organisation internationale.
 - j) Le processus de sélection respecte les principes de représentation géographique et d'équilibre entre hommes et femmes. Afin que la représentation géographique soit le plus équitable possible, un roulement entre les Régions de l'OMS doit être établi pour le renouvellement des membres.

DURÉE DU MANDAT

4. Les membres sont nommés pour quatre ans et leur mandat n'est pas renouvelable, à l'exception du mandat de deux des membres initiaux, qui est de deux ans et renouvelable une seule fois pour quatre ans. Le Président du Comité est choisi par les membres. Son mandat est de deux ans.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

5. Les modalités suivantes s'appliquent :

- a) Les membres du Comité qui ne résident pas dans le Canton de Genève ou en France voisine ont droit au remboursement des frais de voyage selon les procédures de l'OMS s'appliquant aux membres du Conseil exécutif.
- b) Le Comité se réunit au moins deux fois par an.
- c) Le quorum pour les réunions du Comité est de trois membres.
- d) Sous réserve des dispositions de son mandat, le Comité est régi, mutatis mutandis, par le Règlement intérieur du Conseil exécutif pour la conduite des débats et l'adoption de décisions. Le Comité peut proposer des amendements à son mandat, qui sont soumis au Conseil exécutif pour examen par l'intermédiaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.
- e) Le Comité peut décider à tout moment de solliciter un avis indépendant ou de faire appel à des compétences extérieures si nécessaire, et il a librement accès à tous les dossiers et à toutes les archives de l'OMS, dont il respecte la confidentialité.
- f) Le Secrétariat de l'OMS assure des services de secrétariat pour le Comité.

ANNEXE 2

**CURRICULUM VITAE RÉSUMÉ DES CINQ CANDIDATS PROPOSÉS
COMME MEMBRES INITIAUX DU COMITÉ CONSULTATIF
INDÉPENDANT D'EXPERTS DE LA SURVEILLANCE**

Mme Marion Cowden (Australie/Nouvelle-Zélande, candidature féminine)

Études : Master of Business Administration en gestion financière des entreprises et activités commerciales internationales, Massey University, Nouvelle-Zélande ; Bachelor of Commerce en économie et Bachelor of Science en mathématiques pures et appliquées, University of Auckland, Nouvelle-Zélande.

Qualifications/expérience : compétences et expérience considérables dans le domaine financier (comptabilité ; rapports financiers ; vérification des comptes ; inspections ; enquêtes), notamment à des postes importants. Vaste expérience aux niveaux national et international en tant que responsable financier et directeur principal dans le secteur public et privé en Nouvelle-Zélande et en Australie et, plus récemment, au Secrétariat du Commonwealth à Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président de la branche du New Zealand Institute of Chartered Accountants au Royaume-Uni. Fellow de l'Institute of Chartered Accountants, Nouvelle-Zélande, Member of the Institute of Directors, Nouvelle-Zélande.

M. John Fox (États-Unis d'Amérique, candidature masculine)

Études : Bachelor of Arts, Haverford College, États-Unis ; études postuniversitaires, Cornell University, États-Unis.

Qualifications/expérience : carrière dans la fonction publique aux États-Unis, 1967-1995 ; membre du United States Government Senior Executive Service au Département d'État ; large et vaste expérience de la politique budgétaire, de la gestion, de l'évaluation, des enquêtes et de la surveillance au niveau national et dans le cadre des Nations Unies. Membre à plusieurs reprises de la délégation des États-Unis à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ; membre du Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires et du Comité des Contributions de l'ONU. A participé aux négociations sur la réforme des Nations Unies, notamment à la mise sur pied du Bureau des services de contrôle interne ; inspecteur, Corps commun d'inspection (1996-2000). Depuis 2001, conseiller en gestion des organisations internationales ; a conseillé le Gouvernement des États-Unis et les organisations internationales sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques concernant la surveillance, la gestion fondée sur les résultats et les questions budgétaires et de planification programmatique. Président du Comité consultatif de Surveillance de l'UNESCO (depuis 2006).

M. Graham Miller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, candidature masculine)

Études : vérificateur des comptes agréé du Gouvernement du Royaume-Uni. Formation de juriste (College of Law, Londres, 1969-1971). Diplôme de comptabilité et de vérification des comptes (City Polytechnic, Londres, 1974).

Qualifications/expérience : carrière au sein du National Audit Office du Royaume-Uni de 1971 à octobre 2009 (Directeur au moment du départ à la retraite) ; vaste expérience de la vérification des

comptes, notamment à des postes importants ; compétences particulières en matière de surveillance extérieure, de gouvernance, d'enquêtes, d'inspections et de lutte antifraude dans le secteur public. A principalement travaillé en Europe (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse). Large connaissance des activités de commissaire aux comptes dans différentes organisations du système des Nations Unies (dont l'OMS entre 1990 et 1996) et d'autres organisations internationales. Fellow du Chartered Management Institute, Royaume-Uni. Fellow de l'Institute of Professional Financial Managers, Royaume-Uni. Membre de l'Association of Certified Fraud Examiners.

Mme Hélène Ploix (France, candidature féminine)

Études : licence, littérature anglaise et droit (Paris) ; Master of Arts, administration publique (University of California, États-Unis) ; Master of Business Administration (INSEAD, France).

Qualifications/expérience : vastes et larges compétences dans le domaine financier (comptabilité, rapports financiers), notamment à des postes importants. Excellente expérience de la gestion administrative et vaste expérience institutionnelle dans des organisations de renom du secteur privé et du secteur public. A principalement travaillé en France et aux États-Unis d'Amérique (occupant notamment les postes de conseiller spécial au Cabinet du Premier Ministre français et de Directeur exécutif au FMI et à la Banque mondiale, États-Unis). Membre de différents conseils d'administration ; expérience de la présidence de comités de vérification des comptes ; et membre du Comité des Placements de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies.

M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande, candidature masculine)

Études : Master of Arts et doctorate in economics, Harvard University, États-Unis, puis Teaching Fellow, Harvard University, 1991-1994.

Qualifications/expérience : vastes compétences dans les domaines de la finance et de la gestion (six ans comme économiste au FMI, aux États-Unis, et huit ans comme dirigeant d'une banque commerciale) ; large expérience internationale dans plusieurs pays et continents avec le FMI. Excellentes compétences dans les domaines requis et précieuse expérience internationale et interculturelle. Figure dans la liste des « Cinquante jeunes banquiers les plus prometteurs de la région Asie-Pacifique et Moyen-Orient » établie par la revue *The Asian Banker*. Conseiller politique au Ministère des Finances. Executive Vice President chargé de la planification stratégique de la Siam Commercial Bank. Actuellement Executive Vice President et Chief Strategy Officer du Stock Exchange of Thailand et Directeur du Comité de vérification des comptes de Easy Buy, PCL.

= = =